

CONCOURS DE BRODERIE « Entre Ciel et Terre »

À l'occasion de la prochaine édition du Festival du Lin et de la Fibre Artistique qui se tiendra les 4, 5 et 6 juillet 2025, l'Association Alliance et Culture fait évoluer son traditionnel Concours de Point de Croix en Concours de Broderie! Montrez vos talents de brodeuse, couturière, patcheuse, quilteuse, dentellière, tricoteuse...

À vos fils et vos aiguilles...

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Thème: Entre Ciel et Terre

Principes de base

Ce concours, organisé par « Alliance et Culture », est ouvert à tous les particuliers.

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Article 1: Objet

L'Association Alliance et Culture, dont le siège social est situé au 191 route de Veules - 76740 - SAINT-PIERRE-LE-VIGER, organise un concours de Broderie sur le thème « Entre Ciel et Terre ».

Le principe est de réaliser une création originale, correspondant au thème « Entre Ciel et Terre » en utilisant une ou plusieurs techniques de travail du fil.

Article 2 : Technique, support et présentation

Toutes les techniques de travail du fil sont acceptées (point de croix, broderie traditionnelle, broderie au ruban, boutis, crochet, hardanger, tapisserie, jours, patchwork, dentelle, tricot...) pour réaliser une création originale. La toile Aïda n'est pas acceptée.

Deux catégories seront présentées :

<u>Catégorie A</u> : CRÉATION 1 fil <u>Catégorie B</u> : CRÉATION 2 fils

Le support est libre mais <u>obligatoirement en toile de Lin</u>. Votre ouvrage ne devra pas être présenté sous Verre. <u>Le nom du concurrent, le titre de l'ouvrage et sa catégorie seront mentionnés sur une étiquette agrafée ou cousue au revers de l'ouvrage</u>. Aucun signe distinctif (initiales, signature, etc.) ne sera admis sur le devant des ouvrages.

<u>Article 3 : Conditions de participation et inscription</u>

Pour participer au concours et exposer sa (ou ses) création(s) durant le Festival du Lin 2025, les candidats devront retourner leur bulletin de participation accompagné d'un chèque d'un montant de 10€ (20€ si deux ouvrages etc.), libellé à l'ordre d'Alliance et Culture à :

Association « Alliance et Culture », 191 route de Veules, 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

Les ouvrages réalisés devront être déposés ou envoyés à l'association Alliance et Culture pour le 15 juin 2025 (date limite). Aucun ouvrage arrivé après cette date ne sera pris en compte.

Bracelet aratuit

<u>Chaque candidat se verra offrir un bracelet gratuit</u> qui lui sera envoyé par courrier dès la réception du chèque de participation au concours et à partir d'avril 2025.

Exposition

Les créations seront exposées pendant les 3 jours du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » les 4, 5 et 6 Juillet 2025 dans l'église de Saint Aubin-Sur-Mer (76740). L'association Alliance et Culture se charge de l'installation et du décrochage des broderies.

Assurances

« Alliance et Culture » prend à sa charge une assurance (à hauteur de 150€ maximum par broderie) à réception de l'ouvrage et jusqu'à sa réexpédition ou restitution selon les modalités définies à l'article « restitution des travaux ».

Article 4 : Le Jury

Le Jury se réunira le mercredi 2 juillet 2025 en l'église de Saint-Aubin-Sur-Mer (76740).

Les décisions du Jury, composé de brodeuses expérimentées et amateurs, seront sans appel. Une première sélection écartera du concours les ouvrages ne respectant pas les critères énoncés dans le présent règlement. Le jury s'attachera à noter les points suivants : respect du thème, soin d'exécution, présentation et originalité. En cas d'égalité, les gains entre les gagnants seront partagés.

Article 5 : Les Prix

La remise des prix aura lieu **le vendredi 4 juillet 2025 à 18h** à l'église de Saint-Aubin-sur-Mer. Les prix ne seront attribués que si un minimum de 5 personnes concourent dans chaque catégorie. Une même personne peut participer plusieurs fois. Il ne pourra lui être attribué qu'un seul prix.

Catégorie A : CRÉATION 1 fil

1^{er} prix: un bon d'achat de 100€ valable chez un exposant du salon marchand de Fontaine-le-Dun 2^{ème} prix: un bon d'achat de 60€ valable chez un exposant du salon marchand de Fontaine-le-Dun 3^{ème} prix: un bon d'achat de 40€ valable chez un exposant du salon marchand de Fontaine-le-Dun

Catégorie B: CRÉATION 2 fils

1^{er} prix: un bon d'achat de 100€ valable chez un exposant du salon marchand de Fontaine-le-Dun 2^{ème} prix: un bon d'achat de 60€ valable chez un exposant du salon marchand de Fontaine-le-Dun 3^{ème} prix: un bon d'achat de 40€ valable chez un exposant du salon marchand de Fontaine-le-Dun

Un Prix Coup de Cœur du public sera proposé aux visiteurs lors de l'exposition. Les bulletins de vote seront dépouillés **le dimanche 6 juillet 2025** midi. Le résultat sera sans appel.

Article 6: Restitution des travaux

Toutes les personnes ayant exposé pourront retirer leur ouvrage :

- à l'église de Saint-Aubin-sur-Mer à partir de 18h30 le dimanche 6 juillet 2025.
- au siège de l'Association « Alliance et Culture » entre le 8 et le 31 juillet 2025.

Toutes les autres broderies seront envoyées par colis postal dans l'emballage-retour que le candidat aura joint. Celui-ci devra être libellé à votre adresse et suffisamment affranchi.

Article 7: Modification ou annulation

Les participants au concours s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité d'« Alliance et Culture » en cas de modifications ou d'annulation du présent concours.

Organisation: Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter:

Alliance et Culture 191, Route de Veules 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER Tél. 02 35 57 25 20 contact@allianceetculture.fr



CONCOURS DE BRODERIE

« Entre Ciel et Terre »

BULLETIN DE PARTICIPATION

VOS COORDONNÉES:
Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal:
Ville:
Tél:
Email:
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE :
Titre:
Dimension du support :
Valeur d'assurances : (maximum 150 €)
Si aucune valeur n'est indiquée, votre broderie sera assurée pour la somme forfaitaire de 150 €.
CATEGORIE DE PARTICIPATION : (cochez la case correspondante) Catégorie A : CREATION 1 fil Catégorie B : CREATION 2 fils
FRAIS DE PARTICIPATION : Je joins un chèque de participation de 10 € par pièce présentée.
ENVOI DE L'OUVRAGE : J'ai bien noté que ma broderie devrait parvenir au siège de l'Association « Alliance et Culture » au plu tard le 15 juin 2025.
RESTITUTION (cocher la case correspondant à votre choix) Je souhaite reprendre mon ouvrage le dimanche 6 juillet 2025 après 18h30 (Église de Saint Aubin sur Mer).
Je reprendrai mon ouvrage à l'Association « Alliance et Culture » (191 route de Veules 7674 SAINT- PIERRE-LE-VIGER) entre le 8 et le 31 juillet 2025.
Je joins un emballage-retour libellé à mon nom et mon adresse, suffisamment affranchi au tarif en vigueur afin que mon ouvrage me soit réexpédié par voie postale. J'autorise M/Mme
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement 2025 et en accepte les modalités. Date : Signature:

<u>Ce bulletin est à retourner dès maintenant à</u> ASSOCIATION « ALLIANCE ET CULTURE »

191, Route de Veules- 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER Tél. 02.35.57.25.20 - E-mail : contact@allianceetculture.fr